

# CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 5 MARS 2015 18H séance ordinaire  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL en séance publique  
sous la présidence de Madame le Maire Geneviève TEYSSIER

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de membres absents : **2**

**PRESENTS** : TEYSSIER Geneviève, COMBE Maurice, EYRAUD Josiane, AUDIGIER Aline, SIMON François, BONO Daniel, MAZON Cédric, ARSAC Matthieu, REYMOND Jean-Pierre.

**ABSENT- EXCUSE** : COURT André, procuration à Madame Teyssier Geneviève  
LEFEBVRE Jean-Pierre, procuration à Monsieur Reymond Jean-Pierre

Secrétaires de séance : Aline Audigier.

Madame le Maire ouvre la séance et présente les élus absents et les procurations reçues.

Les comptes-rendus du 28 Août 2014 et du 5 Décembre 2014 sont signés par les élus.

## **1 – SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT.**

### **1- Facturation travaux branchement auprès de particuliers**

Madame le Maire rappelle que le service des eaux de la commune de Burzet peut intervenir pour des travaux de raccordement aux réseaux pour de nouveaux abonnés.

La commune est intervenue pour un particulier avec facturation, il convient de délibérer pour effectuer la facturation et l'encaissement.

Le service des eaux a facturé en fonction des matériaux utilisés et achetés et refacturé pour le montant la prestation avec le temps passé de 2 employés communaux. Il s'agit d'une intervention au lieu-dit Lamadès, Mr. F. Leppert

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve**

CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 11

## **2 ADMINISTRATION GENERALE.**

### **1 – Trésorerie de Thueyts : Nomenclature budgétaire pour commune de 500 à 3500 habitants.**

Madame le Maire rappelle qu'en 2014, le trésorier de Montpezat sous Bauzon avait demandé que la nomenclature budgétaire soit en adéquation avec notre population. La nomenclature des communes de moins de 500 habitants avait été adopté.

En concertation, avec la trésorière de Thueyts, la nomenclature des communes de 500 à 3500 habitants conviendrait pour une gestion plus rigoureuse.

Madame le Maire, propose que la commune opte pour la nomenclature proposée par la trésorière de Thueyts.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve et rend exécutoire la proposition ci-dessus**

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 11

### **2 – Ressources humaines : Mise à jour de l’attribution de la prime 13<sup>ème</sup> mois.**

Madame le Maire rappelle que la commune verse depuis plusieurs années la prime du 13<sup>ème</sup> mois à certains membres du personnel, au regard de la loi et du Code Général de Collectivités Territoriales et vu le décret n°2002-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, les employés de Mairie suivants :

- Secrétaire de Mairie
- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe chargé de la garderie et du ménage
- Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe chargé de la Bibliothèque
- Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe responsable du service technique
- Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe

Ont obtenu cette prime à différentes époques.

Monsieur Reymond, demande « des personnes employées en mairie sont-elles exclues de cette prime ?  
Madame le Maire, précise que 4 personnes ne sont pas concernées par cette prime, mais que des bons d’achat, des chèques dépenses sont remis à chaque trimestre aux personnes concernées.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve et autorise Madame le Maire à verser cette prime en décembre de chaque année et à inscrire au budget communal les crédits nécessaires**

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 11

### **3 – Ecoles : Eveil Musical année scolaire 2015/2016 pour les Ecoles Primaires de la Commune.**

Madame le Maire, fait part de son souhait de reconduire la convention de sensibilisation aux pratiques musicales par le « Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse – Ecole Départementale » en partenariat avec le Conseil Général pour l’éveil musical destiné aux élèves des écoles primaires de la commune.

Pour l’année scolaire 2015/2016, le coût de cette prestation s’élève à **938.00 €** par cycle, financé par le **Département à hauteur 40%, soit 1125.60€.**  
**pour la commune : 938.00 x 3classes = 2814.00€ - 1125.60€ = 1688.40€ à la charge de la commune.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, de renouveler le partenariat , autorise le Maire à signer la convention et inscrire la somme au budget 2015**

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 11

**4 – Assurance Groupama : Attribution dédommagement sinistre sur bâtiments communaux. Reconnaissance de**

Madame le Maire, précise que la commune de Burzet a subi d'importants dommages lors des intempéries **du 12 et 13 octobre 2014**, ces derniers sont **reconnus par l'Etat de catastrophe naturelle**. Notre assureur Groupama a mandaté un expert « Polyexpert » à Montélimar afin d'établir une estimation précise des dommages constatés et d'arrêter une proposition financière de dédommagement.

Le règlement s'établit comme suit, sous réserve de la délégation de paiement de la Sté 3ID pour la somme de 9 792.00€ (travaux de nettoyage), travaux réalisés à ce jour qui seront réglés directement par Groupama.

<b>Garanties</b>	<b>Indemnité immédiate</b>	<b>Indemnité différée</b>	<b>Total</b>
<b>1 salle polyvalente ASTIER</b>			
<b>Bâtiment</b>	<b>12 937 €</b>	<b>482 €</b>	<b>13419 €</b>
<b>Mobilier</b>	<b>10 376 €</b>	<b>135 €</b>	<b>10511 €</b>
Sous-total	23 313 €	617 €	23 930 €
Franchise 10 %	2 331 €	62 €	2 393 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 982 €</b>	<b>555 €</b>	<b>21 537 €</b>
<b>2 CAMPING MUNICIPAL « Rieu Sepoux »</b>			
<b>Bâtiment</b>	4 718 €	0 €	4 718 €
Franchise	1 140 €	0 €	1 140 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 578 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 578 €</b>
<b>3 LAVOIR MUNICIPAL</b>			
<b>Bâtiment</b>	<b>14 693 €</b>	<b>5 557 €</b>	<b>20 250 €</b>
Franchise 10%	1 469 €	556 €	2 025 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 224 €</b>	<b>5 001 €</b>	<b>18 225 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 784 €</b>	<b>5 556 €</b>	<b>43 340 €</b>

**Le Conseil Municipal a entendu cet exposé : approuve l'évaluation définitive de dommages, entérine le montant de l'indemnité proposée soit 43 340 € ttc dont différé 5 556 € et autorise le Maire à signer la lettre d'accord pour les montants ci-dessus.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

**5- Ministère de l'Intérieur : demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire – Matériel de déneigement.**

Madame le Maire, informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir **une aide financière exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire afin de pouvoir rénover notre véhicule de déneigement.**

Les différentes sollicitations ont eu raison du matériel, le plan de financement prévisionnel ci-dessous est présenté : le coût de l'opération est estimé à 9 895 € HT.

<b>Descriptions</b>	<b>Dépenses HT (€)</b>	<b>Recettes (€)</b>
Lame de déneigement mixte(lame droite/étrave)	3 875	
Chaîne neige et jante	3 306	
Pneus	2 714	
<b>Mairie de Burzet</b>		4 947.5
<b>Subvention Ministère de l'Intérieur (aide au titre réserve parlementaire)</b>		<b>4 947.5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 895.00</b>	<b>9 895.00</b>

Aucune acquisition de ces matériels ne sera effectuée avant notification de la Préfecture de l'Ardèche de la subvention du Ministère de l'Intérieur.

A la question : De quel parlementaire s'agit-il ?. Madame le Maire indique : il s'agit de notre Sénateur : Monsieur Genest.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette subvention.**

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 11

**6 –Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA) :**

**6 -1 - 1<sup>ère</sup> Desserte en eau potable hameaux de CHASTAGNAS – 4<sup>ème</sup> Tranche – CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DU S.D.E.A.**

Madame le Maire rappelle que la commune a décidé de procéder à une opération de desserte en eau potable au **hameau de Chastagnas (4<sup>ème</sup> tranche).**

**Le coût de cette opération « 4<sup>ème</sup> tranche » a été évalué à 145 000 € HT .**

Pour son financement, la commune sollicitera des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Le délai de réalisation est estimé à 24 mois.

La commune est membre du SDEA, les dispositions du Code de Marchés Public en vertu de son article 3.1 ne sont pas applicables à ce contrat dit de type « in house ».

Le SDEA sollicite une rémunération de 7 000.00 € HT soit 8400.00€TTC pour assurer cette mission.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, confirme sa décision de confier au SDEA une mission d'assistance, approuve la convention et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 11

**6 -2 -Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage mise en place d'un système d'assainissement des EAUX USEES ET PLUVIALE, renouvellement de la desserte en EAU POTABLE AU CHEF-LIEU ;**  
**CONTRAT D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DU S.D.E.A.**

Madame le Maire rappelle que la commune a décidé de procéder à une opération de mise en place d'un système d'assainissement des eaux usées et pluviales, renouvellement de la desserte en eau potable qu Chef-lieu. Le coût de cette opération est évalué à 1 143 000€ HT.

Pour son financement, la commune sollicitera des subventions de l'Etat et/ou le Département et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Le délai de réalisation est estimé à 48 mois.

Pour mener à bien cette opération, Madame le Maire propose de solliciter le concours du SDEA au terme d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de type « in house ».

Pour cette mission le SDEA sollicite une rémunération de 57 000.00 € HT soit 68 400.00 TTC.

**La commune réalisera une 1<sup>ère</sup> tranche concernant la canalisation eaux usées et eau potable de la rive droite de La Bourges pour un montant de 445 000 € HT dont 21 700.00€ HT pour la mission SDEA. Cette opération sera lancée en Avril 2015 avec une réception des plis d'appel d'offre mi-juin et un début des travaux à l'automne 2015.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, confirme sa décision de confier au SDEA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, approuve la convention et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

CONTRE : 2      ABSTENTION : 0      POUR : 9

**DIVERS :**

Les élections départementales se dérouleront à l'ESPACE ASTIER le dimanche 22 mars 2015 et le dimanche 29 mars 2015.

Mise en place d'un tableau de permanence pour les élus pour assurer cette élection.

Fin de l'ordre du jour, séance levée à 20 H20

